

# courrier sud



Bulletin Trimestriel n° 85

Dispensé de timbrage nom du site de dépôt

N° CPPAP : 0523 S05308

Prix : 0,04 €

Comité de rédaction  
Isabelle Andriot  
Laurence Denès  
Pierre Changey

Directeur de publication  
Pierre Changey

Journal  
imprimé  
par nos  
soins

juin  
2021

# P

PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Union  
syndicale  
**Solidaires**

## Le journal du syndicat SUD éducation 02

SUD éducation Aisne – MAISON DES SYNDICATS c/o Solidaires, 1 avenue Jean Jaurès – 02000 Laon – 06 70 67 39 64

contact@sudeduc02.org – www.sudeduc02.org

Courrier SUD est destiné à tous les personnels de votre établissement, merci de faire circuler.

### SOMMAIRE

- Édito ..... p. 1
- Les AESH mobilisé-es contre le mépris du ministère ..... p. 2
- Motion de l'AG des professeur-es de philosophie de l'académie d'Amiens ..... p. 2
- Le mouvement zapatiste et sa « déclaration pour la vie » ..... p. 3
- Les marches des fiertés au nom de l'égalité ..... p. 3
- À propos de la formation des enseignant-es spécialisé-es... ..... p. 4



## Petite grammaire de la mode estivale

Ah, les beaux jours... Lorsque l'été se pointe avec un peu d'avance, on raccourcit les tenues dans les bahuts. Surtout nos élèves. Et ça ne plaît souvent pas à nos chef-fes qui n'hésitent dès lors pas, en bon censeurs, à envoyer un courrier aux familles, sans aucune concertation préalable, pour mettre en garde contre « les tenues provocantes et contraires au règlement intérieur ».

À SUD, on est pour l'éducation – surtout quand elle rime avec émancipation. Alors, comme on est sympa, on propose un petit cours rapide de grammaire à celles et ceux qui ne supportent pas de voir des élèves en jupe et en bermuda. Provoquer est un verbe du premier groupe. Il s'agit d'un verbe transitif. On provoque quelqu'un à quelque chose. La question qu'on se pose à SUD est alors la suivante : qui les élèves provoquent-ils et à quoi ?

Malheureusement, la réponse est évidente et participe du vieux mythe patriarcal. Les élèves féminines provoqueraient les hommes avec leurs tenues. C'est-à-dire finalement que les élèves qui portent des jupes et autres *crop tops* seraient responsables des agressions sexuelles (main aux fesses, etc.) en dévoilant leur corps forcément consentants. Il ne faudrait donc pas qu'elles viennent ensuite se plaindre... Exit cent ans de féminisme !

Pourtant, l'école n'est plus un pensionnat de jeunes filles des années 30. On préférerait donc une concertation avec l'ensemble des usager-es de nos établissements, élèves compris-es évidemment, afin de discuter de la question des tenues plutôt que des actes d'autorité dictés par des convictions personnelles réactionnaires. Le ministre sait assez nous rappeler que le service public est neutre et que les fonctionnaires ne doivent pas y étaler leurs convictions personnelles... sauf concernant les chef-fes ? Bon, on avoue que, de notre côté, on n'a toujours pas compris ce qu'était une tenue « républicaine » (lundi 21 septembre 2020, RTL). On veut bien un cours de mode républicaine contre un cours de grammaire.

En attendant, les règlements intérieurs sont soit drastiques, soit désespérément flous. Et c'est dans les interstices herméneutiques que se cache l'arbitraire du pouvoir. Parler de tenues « dignes », « correctes » ou « décentes », qu'est-ce à dire ? Quelle longueur ? Quels tissus ? Quelles formes ? La direction des affaires juridiques (la DAF) du rectorat, elle, n'y trouve rien à redire, car, pour les juristes de l'Éducation nationale, ces adjectifs sont « clairs » et « objectifs »...

**Dans l'École de la confiance, la mode estivale, c'est plus le marécage que la plage !**

# Les AESH mobilisé·es contre le mépris du ministère

Le 3 juin, les AESH se sont mobilisé·es en nombre dans toute la France, avec le soutien des autres personnels de l'Éducation nationale. Par la grève et la participation aux manifestations, ils et elles ont rendu visible leur colère face au mépris du ministère qui reste sourd à leurs revendications.

Pour toute réponse, le ministère a refusé d'engager des négociations spécifiques et a relégué les discussions sur les rémunérations et le temps de travail des AESH dans le groupe de travail « Amélioration du service public » du Grenelle, excluant ainsi toute une partie des revendications.

Les pistes avancées par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports pour faciliter l'accès à des emplois à temps complet ne sont pas acceptables. En effet, il serait proposé aux AESH de multiplier les contrats auprès de plusieurs employeurs, en dehors du champ de l'Éducation nationale. Cela ne répond aucunement aux attentes des AESH qui exigent la pleine reconnaissance de leur métier d'accompagnant·e d'élèves en situation de handicap, dans les écoles et établissements scolaires.

Une enveloppe de 40 à 60 millions d'euros serait prévue pour 2022, mais sans aucun engagement sur un plan pluriannuel pour améliorer les rémunérations.

La proposition d'un cadre dérogatoire, avec une grille de rémunération comprenant 11 niveaux allant jusqu'à l'indice majoré 427 contre 363 actuellement, et un avancement automatique tous les trois ans contourne la création d'un corps, mais c'est un premier bougé à mettre à l'actif des mobilisations.

Il reste urgent d'augmenter les rémunérations de tous les AESH sur toute la carrière et leur garantir la possibilité de contrats à temps complet pour vivre dignement de leur travail, d'abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens, de créer un véritable statut de la fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH, et de recruter massivement des AESH pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des besoins.

L'intersyndicale nationale juge nécessaire de poursuivre et amplifier la mobilisation pour imposer la satisfaction des revendications des AESH. Elle décide de se revoir fin août pour échanger sur les modalités d'action et construire cette mobilisation avec les personnels. Elle apporte dès à présent son soutien à toutes les initiatives en cours ou à venir.



Communiqué du 1<sup>er</sup> juillet 2021. [www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org)

## Motion de l'AG des professeur·es de philosophie de l'académie d'Amiens

Nous, professeures et professeurs de philosophie de l'académie d'Amiens, réuni·es en assemblée générale ce vendredi 18 juin 2021, déclarons :

- que **nous contestons les retards et manques d'informations dans les convocations qui nous ont été adressées pour la correction du bac comme pour la participation aux jurys et à l'oral du second groupe ;**
- que **nous contestons le principe même de la correction numérique et demandons un retour aux copies papier.**

En effet, les bénéfices affichés de la correction numérique sont minimes, alors qu'elle pose de nombreux problèmes. D'abord, elle nécessite que ceux et celles qui corrigent passent de longs moments devant leur écran, ce qui entraîne fatigue, maux de tête et troubles oculaires. Ensuite, sur le plan pédagogique, elle empêche la comparaison entre les copies, et l'harmonisation des notes d'un lot. Enfin, d'un point de vue social, elle entraîne une taylorisation de la tâche des professeur·es à qui est imposée une cadence potentiellement surveillée à distance, et qui peuvent se faire rappeler à l'ordre s'ils n'avancent pas assez vite, ou se voir attribuer d'autres lots.

- que **nous contestons la réduction des délais de correction et entendons, par respect pour le travail de nos élèves, corriger au rythme que nous jugeons nécessaire pour effectuer ce travail correctement dans des conditions décentes. Nous revendiquons l'extension de ce délai jusqu'au vendredi 2 juillet à 16 heures.**

Nous rappelons notre attachement au droit syndical, qui stipule que seuls les jours ouvrés comptent dans les délais de correction. Or, avec les délais imposés par le rectorat, nous sommes contraints de travailler sept jours sur sept, ce qui va à l'encontre de l'esprit du **droit du travail ;**

- que **nous appelons l'ensemble des correctrices et correcteurs de philosophie comme de lettres à nous rejoindre dans cette démarche.**

Enfin, nous réaffirmons **notre attachement à un examen du baccalauréat avec épreuves finales, nationales et anonymes, organisées de façon réaliste et sérieuse.**

## Le mouvement zapatiste et sa « déclaration pour la vie »

Apparu au Mexique à la suite du soulèvement armé du 1<sup>er</sup> janvier 1994, le mouvement zapatiste plonge ses racines dans l'histoire nationale (révolution mexicaine), latino-américaine (le guévarisme) et mondiale. À la lutte menée par Emiliano Zapata dès 1910 contre les *haciendas* (grandes propriétés agricoles) et en faveur d'un *municipio libre* (autogestion des villages), il faut ajouter une dimension indigène très forte qui remonte à la lutte pour la terre au Chiapas dans les années 1970.

Le mouvement naît véritablement en 1994 après douze jours de soulèvement armé qui permettent aux Zapatistes de reprendre sept villes du Chiapas dont San Cristobal de Las Casas.

Cependant, les armes auront servi uniquement à créer un espace politique qui s'inscrit dans une double démarche de dialogue et de négociation avec les pouvoirs fédéraux ainsi qu'avec la société. Le refus d'une réforme constitutionnelle intégrant les accords de San Andrés sur les Droits et la culture indigènes illustre l'échec des négociations avec le gouvernement qui préfère se lancer dans la voie de la répression, marquée par des massacres et des déplacements de populations.

L'impossibilité de dialogue avec le pouvoir central incite les Zapatistes à approfondir leur expérience de l'auto-gouvernement en organisant l'autonomie dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la production et de la commercialisation. L'opposition au capitalisme et le combat pour l'humanité s'expriment dans toutes les luttes des Zapatistes : en faveur des droits des populations indigènes, contre les grands projets nuisibles pour l'environnement...

Par ailleurs, la volonté de créer une synergie avec d'autres mobilisations au Mexique et dans le monde est au cœur de ce mouvement. En 2021, une délégation d'une centaine de Zapatistes (majoritairement des femmes) a débuté une tournée mondiale. Cette délégation sera en Europe de juillet à octobre 2021.

**Depuis de nombreuses années, l'union syndicale Solidaires est impliquée dans la solidarité avec les communautés zapatistes** qui luttent contre le système capitaliste et patriarcal et mettent en pratique la transformation sociale en construisant leur autonomie politique et économique, mais aussi leurs propres systèmes de santé et d'éducation. **Elles ont besoin de nous et de la solidarité internationale.**

## Les marches des fiertés au nom de l'égalité

Depuis le mois de mai, les marches des fiertés rassemblent des défenseurs des droits des LGBTI+ dans toute la France.

Sud éducation rappelle que les LGBTIphobies sont très présentes dans les établissements scolaires et prennent des formes diverses : menaces, agressions physiques et sexuelles, viols, dégradations de biens, licenciements, insultes, rejet et ignorance, moqueries, brimades, incitations à la haine, dénigrement. Au nom de l'égalité de toutes et tous, nous réclamons une place plus importante de l'éducation à la sexualité, de la lutte contre les

préjugés et les discriminations ainsi qu'une réintégration du concept de genre dans les programmes scolaires.

Nous demandons au ministère de l'Éducation la publication d'un « vade-mecum » concernant l'accueil des élèves trans à l'école ainsi qu'une formation initiale et continue sur les problématiques de genre pour tous les personnels.

**Sud éducation appelle à se mobiliser durant les marches des fiertés LGBTI+ qui vont se dérouler jusqu'à la rentrée 2021.**

# À propos de la formation des enseignant·es spécialisé·es...

Copie du courrier adressé par les organisations syndicales et les associations professionnelles des Rased de l'académie d'Amiens au recteur de l'académie d'Amiens le 21 juin 2021 concernant les modules de professionnalisation et d'approfondissement pour les enseignant·es spécialisé·es de l'académie d'Amiens.

Monsieur le Recteur,

Les organisations syndicales et les associations professionnelles des Rased de l'académie d'Amiens vous sollicitent par rapport à la situation des enseignant·es spécialisé·es qui souhaitent se préparer à l'exercice de nouvelles fonctions.

L'Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation précise, dans son article 6 :

*Dans le cadre de la formation continue, les enseignants spécialisés et les autres personnels qui souhaitent accroître leurs compétences peuvent demander à participer à un ou plusieurs modules d'approfondissement, ou à un ou plusieurs modules de formation d'initiative nationale correspondant à leur besoin.*

*Les enseignants spécialisés qui souhaitent se préparer à l'exercice de nouvelles fonctions peuvent demander à participer à un module de professionnalisation dans l'emploi.*

*La participation aux modules de formation du CAPPEI fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies et permettant notamment une mobilité professionnelle dans un nouveau contexte d'exercice des fonctions.*

La circulaire 2017-026 du 14-2-2017, précise :

*2.2. Modules de formation organisés dans le cadre de la formation continue*

*Des modules de formation d'initiative nationale sont organisés dans le cadre de la formation continue. Les enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions peuvent solliciter leur participation à un ou plusieurs modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi, ou à un ou plusieurs modules de formation d'initiative nationale. La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies.*

Annexe IV attestation de formation indique :

*Les formations complémentaires obtenues après le CAPPEI permettent une mobilité professionnelle dans un nouveau contexte d'exercice.*

Actuellement, l'académie d'Amiens ne propose pas de cadrage académique à l'attention des personnels spécialisés permettant de participer à des modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi. Pour l'ensemble de nos organisations syndicales et professionnelles, les personnels volontaires doivent pouvoir obtenir un module de professionnalisation de 52 heures du parcours souhaité dès la première année d'arrivée sur la nouvelle fonction.

C'est ce que nous vous demandons de bien vouloir mettre en place pour la prochaine rentrée.

Dans l'attente d'une réponse positive à notre demande, veuillez recevoir, Monsieur le Recteur, nos salutations les plus respectueuses.

La CGt éduc'action, la FNEC-FP-FO, la FSU, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, Sud éducation, L'AFPEN, l'AME et l'AREN de l'académie d'Amiens.

